

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1711 13 août 2007

SOMMAIRE

Argonauts Management S.A 82113	KBA S.A	82107
Asia Real Estate Income Fund 82110	Lemar S.A	82108
Atrafin Holding S.A 82108	Lexa	82113
Aubay 82113	LFM Watch S.A	82103
Barley Investment Holding S.A 82112	Lusana Participations S.A	82104
B Chateau VII S.à r.l	Marsh Management Services Luxembourg	
Burg Properties Sàrl 82093	S.A	82126
CarLease Luxembourg S.A 82126	Métis	82126
Cefarg Finance S.A	Mexco S.à r.l	82087
Centre de Prothésie Ongulaire Laurence	Modaven & Co SCA	82100
MULLER S.àr.l 82098	Multicontinental Distribution (Europe)	
CETP Transics S.à r.l	S.A	82103
Colombo S.à r.l 82086	Multi Investment Luxembourg Holding	
Crédit Agricole Luxembourg Conseil 82114	S.àr.l	
CStone 1 (Lux) S.à r.l	Orco Property Group	
CStone 1 (Lux) S.à r.l	Pilkington Luxembourg No. 3 S.à.r.l	82104
CStone Lumiere (Lux) S. à r.l 82082	RCG International Opportunities S. à r. l.	
Eco Consult S.A82098		
Eco Consult S.A82100	Relesta S.A	
Eco Consult S.A82103	Rose Investment Holding S.A	
Efex S.A82127	San Pieri S.A	
Espirito Santo Financial Group S.A 82105	Santorini Investment Holding S.A	
Eurocom Networks S.A 82107	Selena S.A	
Euronordic Financial Investment S.A 82109	Sinequanon S.C.A	
FinAdvice-Finanzplanung82084	SLAP II Luxembourg S.à r.l	
GE Capital Luxembourg Financing IV S.à	Sotrimmo S.A	
r.l	Swiss Life Invest Luxembourg S.A	
GEFS International Holding S.à r.l 82128	Technolia International S.A	
Gesfim International S.A 82114	Thesus Media & Creation S.A	
Glycine Holding S.A	Tolka Invest S.A. Holding	
Hays S.à r.l 82107	Touch of Grace	
I.B.S. Compta S.A	Viakan Holding S.A	82085
Japan Property Holdco S.à r.l 82105	Violet Investment S.A	
Kauri Capital 1 82106	Warner Bowes Holding S.A	
Kauri Capital Properties82106	W.J. Holding S.A.	82087
Kauri Capital Stanel Centre 82105	WM Investments Sàrl	82115



CStone Lumiere (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.638.

In the year two thousand and seven, on the ninth of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CROWNSTONE LUXEMBOURG S.à r.l., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

here represented by Annick Braquet, with professional address in Mersch,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of CSTONE LUMIERE (LUX) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, incorporated by a deed of the undersigned notary on April 3, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1233 of June 27, 2006. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on November 7, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 44 of January 25, 2007.
 - That the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves that each financial year of the Company will start on 1 October and end on 30 September. Accordingly, the Meeting further resolves, (i) that the financial year which started on 1 November 2006 will close on 30 September 2007 rather than on 31 October 2007 and subsequently (ii) that the following financial will start on 1 October 2007 and end on 30 September 2008.

Second resolution

The sole partner decides the subsequent amendment of the article 12 of the articles of association, which will henceforth has the following wording:

« Art. 12. The Company's year starts on the 1st of October and ends on the 30th of September of the following year.» There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le neuf mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CROWNSTONE LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Mersch,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société CSTONE LUMIERE (LUX) S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1233 du 27 juin 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 7 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 44 du 25 janvier 2007;
 - Qu'elle a pris les résolutions suivantes:



Première résolutions

L'Associé décide que chaque année sociale de la Société commencera le 1 ^{er} octobre et finira le 30 septembre. Par suite, l'Assemblée décide, (i) que l'année sociale qui a débuté le 1 ^{er} novembre 2006 sera clôturée le 30 septembre 2007 au lieu du 31 octobre 2007 et subséquemment, (ii) que l'année sociale suivante débutera le 1 ^{er} octobre 2007 et se clôturera le 30 septembre 2007.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 12. L'année sociale commence le 1 er octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, Relation: LAC/2007/8800. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007079550/242/73.

(070087539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

CStone 1 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.641.

In the year two thousand and seven, on the ninth of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CROWNSTONE LUXEMBOURG S.à r.l., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

here represented by Annick Braquet, with professional address in Mersch,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of CSTONE 1 (LUX) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on April 3, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1233 of June 27, 2006. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on November 7, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 55 of January 26, 2007.
 - That the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves that each financial year of the Company will start on 1 October and end on 30 September. Accordingly, the Meeting further resolves, (i) that the financial year which started on 1 November 2006 will close on 30 September 2007 rather than on 31 October 2007 and subsequently (ii) that the following financial will start on 1 October 2007 and end on 30 September 2008.

Second resolution

The sole partner decides the subsequent amendment of the article 12 of the articles of association, which will henceforth has the following wording:

« Art. 12. The Company's year starts on the 1st of October and ends on the 30th of September of the following year.» There being no further business, the meeting is terminated.



The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le neuf mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CROWNSTONE LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Mersch,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société CSTONE 1 (LUX) S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 3 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1233 du 27 juin 2006, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 7 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 55 du 26 janvier 2007;
 - Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide que chaque année sociale de la Société commencera le 1 ^{er} octobre et finira le 30 septembre. Par suite, l'Assemblée décide, (i) que l'année sociale qui a débuté le 1 ^{er} novembre 2006 sera clôturée le 30 septembre 2007 au lieu du 31 octobre 2007 et subséquemment, (ii) que l'année sociale suivante débutera le 1 ^{er} octobre 2007 et se clôturera le 30 septembre 2007.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 12. L'année sociale commence le 1 er octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, Relation: LAC/2007/8804. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007079551/242/74.

(070087537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

FinAdvice-Finanzplanung, Société Anonyme.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière. R.C.S. Luxembourg B 116.191.

Auszug aus dem Protokoll der Aufsichtsratssitzung vom 10. April 2007

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers AbaCab S.àrl. wird für ein Jahr verlängert und endet am Datum der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2008.



Wirtschaftsprüfer:

AbaCab S.à.rl. mit Sitz in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades

Unterschrift.

Référence de publication: 2007080010/680/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02850C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

CStone 1 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.641.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007079619/242/13.

(070087538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

RCG International Opportunities S. à r. I., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 114.603.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007079624/242/13.

(070087523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Orco Property Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 44.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007079625/242/12.

(070087303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Viakan Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 85.479.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 mars 2007

- 1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
- 2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblé Générale Statutaire de l'an 2012.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079944/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09578. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Colombo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 960.150,00.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 112.725.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007079626/242/13.

(070087300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Violet Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 25.398.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 mars 2007

- 1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
- 2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblé Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079945/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09580. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Tolka Invest S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 61.194.

Selon le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 14 juin 2007 au siège social de la société TOLKA INVEST S.A. HOLDING il résulte que les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par tous les actionnaires de la société:

Résolution n º 1

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER S.A. domiciliée 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, RC B 51094, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution n º 2

L'Assemblée nomme la société HOLFIN WORLDWIDE SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro RC B 127204 domiciliée à Luxembourg (L-1466) 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de la société HOLFIN WORLWIDE SA prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.



Résolution n º 3

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER S.A. (BVI) domiciliée à Tortola - British Virgin Islands, (BVI), Akara Building 24 De Castro Street, Wickams Cay I, Road Town, enregistrée au Registre de Commerce de British Virgin Islands sous le numéro IBC 319166, du poste de commissaire aux comptes.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution n º 4

L'Assemblée nomme la société FEGON INTERNATIONAL SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro RC B 72287 domiciliée à Luxembourg (L-1466) 6, rue Jean Engling, au poste de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

HOLFIN WORLDWIDE SA / AA&C ASSOCIATES SA / Signature / Signature / Signature

L'Actionnaire 1 / L'Actionnaire 2 / Président / Secrétaire / Scrutateur

Signature / Signature / - / -/ -

Référence de publication: 2007079913/2741/43.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07660. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

W.J. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R.C.S. Luxembourg B 46.330.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 mars 2007

- 1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
- 2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblé Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079952/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09584. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Mexco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 104, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 129.269.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-sept juin.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch,

A comparu:

Monsieur Farid Mellouki, commerçant, né à Forbach (France) le 8 novembre 1972, demeurant à F-57515 Alsting (France), 18, Impasse des Geais.

Lequel a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.



- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet le commerce de pièces de rechange pour véhicules automobiles, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en favoriser la réalisation.
 - Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
 - Art. 4. La société prend la dénomination de MEXCO S.à r.l.,
- **Art. 5.** Le siège social est établi à Remerschen. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq (125) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées par Monsieur Farid Mellouki, prénommé.

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500) euros se trouve dès-à-présent à la disposition de la société.

- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.
- **Art. 10.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.
 - Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 12.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
 - Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.
- **Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 15.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille sept.
- **Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

- **Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.
 - Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:



L'assemblée nomme gérant Monsieur Farid Mellouki, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature du gérant.

Le siège social de la société est établi à L-5440 Remerschen, 104, Waistrooss.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ mille (1.000) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée le comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, états et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Mellouki, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 27 juin 2007, Relation: DIE / 2007 / 2903. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 juillet 2007.

F. Unsen.

Référence de publication: 2007080009/234/80.

(070087582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Cefarg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.274.

STATUTS

L'an deux mille sept, le quatorze juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

La société de droit samoan EIC CORPORATION LIMITED, avec siège social à Apia, 2, Nia Mall, Vaea Street, (Samoa), ici dûment représentée par Monsieur Romain Wagner, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

Titre I er : Dénomination - Durée - Objet - Siège social

- **Art. 1** er . Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de CEFARG FINANCE S.A. (ci-après la «Société»).
 - Art. 2. La durée de la Société est illimitée.
- **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.



Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II: Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III: Assemblée générale des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1 ^{er} lundi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV: Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.



Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires e1 les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assume la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.
- **Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.



Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Titre V: Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI: Exercice social - Bilan

- **Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII: Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII: Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX: Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société de droit samoan EIC CORPORATION LIMITED, avec siège social à Apia, 2, Nia Mall, Vaea Street, (Samoa), et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Le comparant, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur Jean Wagner, administrateur de société, né à Luxembourg, le 23 avril 1936, demeurant à L-1862 Luxembourg, 2, rue Arthur Knaff, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3.- La société à responsabilité limitée KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., avec siège social à L-1140 Luxemburg, 47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro, est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes.
- 4.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.



5.- Le siège social est établi à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Wagner, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juin 2007, Relation GRE/2007/2680. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 juillet 2007. J. Seckler.

Référence de publication: 2007080056/231/210.

(070087627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Warner Bowes Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 34.352.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 mars 2007

- 1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
- 2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblé Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079953/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09585. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Burg Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 129.258.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighth day of June

Before us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A. a company governed by the laws of Luxembourg having its registered office in L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle (RCS Luxembourg N ° B.124.359)

here represented by Mr Nicolas Charbonnet, private employee, residing professionally in 8-10, rue Mathis Hardt, L-1717 Luxembourg

by virtue of a proxy given under private seal on June, 2007

Said proxy after being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as fore-said, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

- **Art. 1.** A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is BURG PROPERTIES Sàrl,
- Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

- Art. 3. The company is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.



The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form what so ever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10,1915.

Furthermore, the purposes for which the company is formed are the acquisition, the sale, the management and the development of all real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

- **Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.
- **Art. 6.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.
 - Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.
- **Art. 8.** Corporate units are freely transferable among members. The corporate units transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy-five percent of the members' general meeting or of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate units transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.
 - Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.
- **Art. 10.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.
- **Art. 11.** The Company shall be managed by a board of at least three members who need not be shareholders of the Company and who are appointed either as an A manager or as a B manager with at least one A and one B director (the «Board of Directors»).

The Board of Managers will be elected by the shareholders of the Company at a general meeting. The number of the managers as well as their renumeration and the term will be determined by the general meeting of the company.

The company will be bound towards third parties by a manager «A» and a manager «B» or by the joint signature or the single signature of any person(s) to whom such signatory powers have been granted by the unanimous vote of the Board of Directors.

- **Art. 12.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.
- Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

The members may vote in a circular resolution, by letter, fax or video-conference. Such a written decision is only valid if it is taken and approved by all the members.

- **Art. 14.** Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.
 - Art. 15. The business year begins on July 1st and ends on June 30m of the next year.
 - Art. 16. Every year on June 30th, the annual accounts are drawn up by the managers.
 - Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.
- **Art. 18.** At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.



Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on June 30th, 2008.

Subscription and payment

The 500 (five hundred) corporate units have been subscribed to by the sole member ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A., prenamed.

All the corporate units have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at 1.250.- EUR

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

The following have been elected:

as A managers:

- M Ian Cappell, Fund Manager, residing in RH8 0PB Oxted-Surrey, 23, Woodland Court.
- Monsieur Michael Kidd, Finance and Operations Executive, residing in L-5433 Niederdonven, 28, rue Puert.

as B manager:

DOMELS S.à r.l., a Limited Liability Company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-104.715.

Towards third parties the company shall be bound by the joint signature of an A and a B Manager.

The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil sept, le huit juin.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A. une société sousmis aux lois de Luxembourg avec siège social à L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle (RCS Luxembourg N $^{\circ}$ B. 124.359)

ici représentée par Mr Nicolas Charbonnet, employé privé, demeurant professionnellement à 8-10, rue Matins Hardt, L-1717 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le juin 2007,

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.



Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de BURG PROPERTIES Sàrl.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a pour en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.
- **Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
 - Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.
 - Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- **Art. 11.** La Société est gérée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés soit en tant que Gérant «A» soit en tant que Gérant «B» avec au moins un Gérant «A» et un Gérant «B» («le Conseil de Gérance»).

Le Conseil de Gérance sera nommé par les actionnaires lors d'une assemblée générale. Le nombre des Gérants ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

La Société sera engagée envers des parties tierces par la signature conjointe d'un Gérant «A» et d'un Gérant «B» ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été accordé par une décision unanime du Conseil de Gérance.)

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les associés peuvent voter par vote circulaire par lettre, fax, ou visioconférence. Une telle décision sera uniquement valable si elle a été prise et approuvée par tous les associés.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.



- Art. 15. L'année sociale commence le 1 er juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.
- Art. 16. Chaque année, le 30 juin, la gérance établit les comptes annuels.
- Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.
- **Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

- Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
- Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2008.

Souscription et paiement

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A. prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.250,- EUR.

Résolutions de l'associé unique

L'associée unique prédésignée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de:

gérants de catégorie A:

- Monsieur Ian Cappell, Fund Manager, demeurant à RH8 0PB Oxted-Surrey, 23, Woodland Court.
- Monsieur Michael Kidd, Finance and Operations Executive, demeurant à L-5433 Niederdonven, 28, rue Puert.

gérants de catégorie B:

- DOMELS S.à r.l., une société à responsabilité Limitée, régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg ayant pour numéro B-104.715

Vis-à-vis de tiers la société sera engagée par la signature conjointe d'une gérant de catégorie A et B.

Les mandats des gérants est établie pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Charbonnet, P. Decker.



Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, Relation: LAC/2007/12363. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 21 juin 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007080029/206/242.

(070087551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Eco Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 95.468.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007080108/1152/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00821. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Centre de Prothésie Ongulaire Laurence MULLER S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 20, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.263.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Olivier Muller, délégué commercial, demeurant à F-54560 Audun le Roman, 4 rue du 9 Septembre.
- 2. Madame Laurence Gerard, coiffeuse-prothésiste ongulaire, épouse de Monsieur Olivier Muller, prédit, demeurant à L-54560 Audun le Roman, 4, rue du 9 Septembre.
 - 3. Madame Cameron Fischer, commerciale, demeurant à F-54560 Audun le Roman, 20, avenue de la République.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de CENTRE DE PROTHESIE ONGULAIRE LAURENCE MULLER S.àr.I.
 - Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un centre de Prothésie Ongulaire avec l'achat et la vente des articles de la branche

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt cinq (125,-) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1 Monsieur Olivier Muller	36 parts
2 Madame Laurence Gerard, prénommée	34 parts
3 Madame Cameron Fischer, prénommée	30 parts
Total: cent parts sociales	100 parts



Les associés reconnaissent que le capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

- Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.
- Art. 8. La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
 - Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille sept.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, la décision suivante:

- Est nommée gérante technique de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Laurence Gerard, prénommée

- Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Olivier Muller, prénommé.

La société est valablement engagée par les signatures conjointes de la gérante technique et du gérant administratif.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-4323 Esch-sur-Alzette, 20, rue CM SPoo.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O. Muller, L. Gerard, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 juillet 2007, Relation: EAC/ 2007/7512. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2007

A. Biel.

Référence de publication: 2007080067/203/88.

(070087567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.



Eco Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange. R.C.S. Luxembourg B 95.468.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007080109/1152/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08061. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070088307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Modaven & Co SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 128.981.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth day of the month of May.

Before us Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MODAVEN & Co SCA (the «Company»), a société en commandite par actions, acting through its commandité MODAVEN S.àr.I (the «Manager»), having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg incorporated on 4 May 2007 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 16th May 2007 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by M e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Mrs Valérie Kopéra, maître en droit, residing in Luxembourg, and as scrutineer Mr Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all one hundred eleven thousand seven hundred and one (111,701) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. The agenda of the meeting is as follows:

Increase of the issued share capital of the Company from one hundred eleven thousand seven hundred and one Euro (€ 111,701.-) to one hundred and twenty-seven thousand nine hundred and one Euro (€ 127,901.-) by the issue of sixteen thousand two hundred (16,200) new shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) divided into one thousand six hundred and twenty (1,620) shares of each class of Ordinary Shares each and a total subscription price of one hundred sixty-two thousand Euro (€ 162,000.-); subscription to the new shares by ARIANE S.A., a société anonyme incorporated under the laws of France, having its registered office at 9, rue Antoine Pinay, ZA Des Quatre Vents, 59510 HEM, registered with the Greffe du Tribunal de Commerce de Roubaix-Tourcoing under number 480 344 894 (ARIANE); payment of the total subscription price by ARIANE by way of a contribution in cash; allocation of an amount of sixteen thousand two hundred Euro (€ 16,200.-) to the share capital account, an amount of one thousand six hundred and twenty Euro (€ 1,620.-) to the legal reserve and the remainder of an amount of one hundred and forty-four thousand one hundred and eighty Euro (€ 144,180-) to the freely available share premium account; consequential amendment of article 5.1 of the articles of incorporation.

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from one hundred eleven thousand seven hundred and one Euro (\leq 111,701.-) to one hundred and twenty-seven thousand nine hundred and one Euro (\leq 127,901.-) by the issue of sixteen thousand two hundred (16,200) new shares of a nominal value of one Euro (\leq 1.-) each, divided into one thousand six hundred and twenty (1,620) class A shares, one thousand six hundred and twenty (1,620) class C shares, one thousand six hundred and twenty (1,620) class D shares,



one thousand six hundred and twenty (1,620) class E shares, one thousand six hundred and twenty (1,620) class F shares, one thousand six hundred and twenty (1,620) class G shares, one thousand six hundred and twenty (1,620) class H shares, one thousand six hundred and twenty (1,620) class J shares and one thousand six hundred and twenty (1,620) class J shares and a total subscription price of one hundred sixty-two thousand Euro (€ 162,000.-) to ARIANE.

Then appears:

ARIANE, a société anonyme incorporated under the laws of France, having its registered office at 9, rue Antoine Pinay, ZA Des Quatre Vents, 59510 HEM, registered with the Greffe du Tribunal de Commerce de Roubaix-Tourcoing under number 480 344 894 decides to subscribe to and pay for the sixteen thousand two hundred (16,200) new shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each and a total subscription price of one hundred sixty-two thousand Euro (€ 162,000.-) and the new shares were issued.

Evidence of the payment was shown to the undersigned notary.

The meeting resolved to allocate an amount of sixteen thousand two hundred Euro (\leq 16,200.-) to the share capital account, an amount of one thousand six hundred and twenty Euro (\leq 1,620.-) to the legal reserve and the remainder of an amount of one hundred and forty-four thousand one hundred and eighty Euro(\leq 144,180.-) to the freely available share premium account.

It is resolved to consequently amend article 5.1 of the articles of incorporation so as to reflect the above resolution to be read as follows:

5.1 The issued share capital of the Company is set at one hundred and twenty-seven thousand nine hundred and one Euro (€ 127,901.-) divided into

12,790 Class A Shares,

12,790 Class B Shares,

12,790 Class C Shares.

12,790 Class D Shares,

12,790 Class E Shares,

12,790 Class F Shares,

12,790 Class G Shares

12,790 Class H Shares,

12,790 Class I Shares and

12,790 Class J Shares (being together referred to as the «Ordinary Shares») and one (1) management share (action de commandité) (the «Management Share»), each Share with a nominal value of one (1) euro and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation. The Ordinary Shares and the Management Share are hereafter together referred to as a «Share» or the «Shares».

Evidence of the full payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 3,400.- (three thousand four hundred euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, en remplacement de son collègue, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MODAVEN & Co SCA (la «Société»), une société en commandite par actions, agissant par le biais de son commandité MODAVEN S.àr.l. (le «Commandité»), ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée le 4 mai 2007 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 16 mai 2007 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par M e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire Mme Valérie Kopéra, maître en droit, demeurant à Luxembourg et comme scrutateur M. Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:



1. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Il appert de ladite liste de présence que toutes les cent onze mille sept cent une (111.701) actions émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et les actionnaires de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Augmentation du capital social émis de la Société de cent onze mille sept cent un Euros (€ 111.701,-) à cent vingt-sept mille neuf cent un Euros (€ 127.901,-) par l'émission de seize mille deux cents (16.200) nouvelles actions d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune divisées en mille six cent vingt (1.620) actions de chaque classe d'Actions Ordinaires et un prix total de souscription de cent soixante deux mille Euros (€ 162.000,-); souscription des nouvelles actions par ARIANE S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 9, rue Antoine Pinay, ZA Des Quatre Vents, 59510 HEM, inscrite auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Roubaix-Tourcoing sous le numéro 480 344 894 (ARIANE); paiement du prix total de souscription par Ariane par un apport en numéraire; allocation d'un montant de seize mille deux cents Euros (€ 16.200,- au compte capital social, un montant de mille six cent vingt euros (€ 1.620,-) à la réserve légale et le solde de cent quarante-quatre mille cent quatre-vingt euros (€ 144.180,-) au compte prime d'émission; modification conséquente de l'article 5.1 des statuts.

Après délibération, la résolution suivante a été prise:

Résolution unique

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de cent onze mille sept cent un Euros (€ 111.701,-) à cent vingt-sept mille neuf cent un Euros (€ 127.901,-) par l'émission de seize mille deux cents (16.200) nouvelles actions d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune divisées en mille six cent vingt (1.620) Actions de Classe A, mille six cent vingt (1.620) Actions de Classe B, mille six cent vingt (1.620) Actions de Classe C, mille six cent vingt (1.620) Actions de Classe D, mille six cent vingt (1.620) Actions de Classe E, mille six cent vingt (1.620) Actions de Classe F, mille six cent vingt (1.620) Actions de Classe H, mille six cent vingt (1.620) Actions de Classe I, mille six cent vingt (1.620) Actions de Clas

Ensuite:

ARIANE, une société anonyme constituée sous le droit français, ayant son siège social au 9, rue Antoine Pinay, ZA Des Quatre Vents, 59510 HEM, enregistrée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Roubaix-Tourcoing sous le numéro 480 344 894, a souscrit aux nouvelles actions et a payé pour les seize mille deux cents Euros (16.200) nouvelles actions avec une valeur nominale de un euro (€ 1,-) chacune et un prix de souscription total de cent soixante-deux mille Euros (€ 162.000,-) et les nouvelles actions ont été émises. La preuve du payement a été apportée au notaire ci-avant désigné.

Il est décidé d'allouer un montant de seize mille deux cents Euros (€ 16.200,-) au compte capital social, un montant de mille six cent vingt euros (€ 1.620,-) à la réserve légale et le solde de cent quarante-quatre mille cent quatre-vingts euros (€ 144.180,-) au compte de prime d'émission.

Il est décidé de modifier en conséquence l'article 5.1 des statuts de sorte à refléter la résolution prise ci-dessus de la manière suivante:

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à cent vingt-sept mille neuf cent un Euros (€ 127.901,-), divisé en

12.790 Actions de Classe A,

12.790 Actions de Classe B,

12.790 Actions de Classe C.

12.790 Actions de Classe D,

12.790 Actions de Classe E,

12.790 Actions de Classe F,

12.790 Actions de Classe G,

12.790 Actions de Classe H.

12.790 Actions de Classe I

12.790 Actions de Classe J (désignées ensemble les «Actions Ordinaires») et (1) action de commandité (l'«Action de Commandité»), chaque Action ayant une valeur nominale de un (1,-) euro et ayant les droits et obligations indiqués dans les présents Statuts. Les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité sont désignées ci-après l'«Action» ou les «Actions».

Preuve de l'entière libération du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.



Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social sont estimés à EUR 3.400,- (trois mille quatre cents euros).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, V. Kopéra, R. Beyer, A. Holtz.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, Relation: LAC/2007/11095. — Reçu 1.620 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007081648/242/170.

(070090210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Eco Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 95.468.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007080111/1152/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08066. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070088304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Multicontinental Distribution (Europe) S.A., Société Anonyme, (anc. LFM Watch S.A.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.066.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007080118/206/13.

(070087988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Sinequanon S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 124.537.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007080119/242/12.

(070088139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.



Lusana Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 54.484.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président, Madame Françoise Dumont. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 31 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

LUSANA PARTICIPATIONS S.A.

P. Mestdagh / F. Dumont

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2007080362/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00717. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Pilkington Luxembourg No. 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 188.518.525,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.794.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007080121/242/13.

(070088140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Swiss Life Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.106.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007080132/242/12.

(070088296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Multi Investment Luxembourg Holding S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007080133/242/13.

(070088298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.



Espirito Santo Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 22.232.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 25 mai 2007 que:

- 1. Le nombre de membres du Conseil d'Administration a été augmenté de vingt-trois à vingt-quatre.
- 2. Est nommé comme membre supplémentaire du Conseil d'Administration:
- M. José Carlos Cardoso Castella, avec adresse professionnelle au 62, Rua de S. Bernardo, Lisbonne, Portugal.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007080367/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00823. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

I.B.S. Compta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling. R.C.S. Luxembourg B 74.307.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 12 juin 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007080138/206/13.

(070087986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Kauri Capital Stapel Centre, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 119.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 juillet 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007080140/239/12.

(070087990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Japan Property Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R.C.S. Luxembourg B 127.974.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007080145/242/13.

(070088001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.



CETP Transics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.358.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CETP TRANSICS S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007080401/6737/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01994. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Kauri Capital Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 119.925.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 juillet 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007080148/239/12.

(070088005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Kauri Capital 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 119.751.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 juillet 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007080150/239/12.

(070088009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

SLAP II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.272.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n o 47648 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007080152/211/11.

(070088132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.



Hays S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 108.929.

RECTIFICATIF

Extrait

Une erreur matérielle s'est glissée lors de la publication de la cession de parts, dont l'extrait a été déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007, sous les références L070079124, enregistré sous les références LSO CF05538, non encore publié au Mémorial C.

Il y avait lieu de lire que le nouvel associé, HAYS INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, est immatriculé au Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 5592235.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007080363/799/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG02021. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

KBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.669.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 juillet 2007.

M. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007080154/243/12.

(070088136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Eurocom Networks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5863 Alzingen, 8, allée de la Jeunesse Sacrifiée.

R.C.S. Luxembourg B 45.673.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

E. Schlesser

Notaire

Référence de publication: 2007080156/227/12.

(070088148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Thesus Media & Creation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 103.561.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

E. Schlesser

Notaire

Référence de publication: 2007080158/227/12.

(070088152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.



Lemar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.138.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 4 mai 2007 que:

- Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, né le 20 avril 1963 à Caserta (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Andrea Giovanni Carini, Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signatures Le Domiciliataire

Le Domicilataire

Référence de publication: 2007081009/58/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02374. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Atrafin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.122.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007080171/635/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01732. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Glycine Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.677.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007080176/635/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01728. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Relesta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 39.234.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007080179/635/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01724. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.



Selena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 46.201.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007080180/635/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01720. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

B Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R.C.S. Luxembourg B 122.953.

EXTRAIT

Conformément à un contrat de transfert départs-sociales en date du 31 mai 2007:

- cinquante (50) parts sociales de la Société ont été transférées par CHATEAU HOLDINGS VII S.à r.l. à WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l.
- quatre cent cinquante (450) parts sociales de la Société ont été transférées par CHATEAU HOLDINGS VII S.à r.l. à WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

Pour B CHATEAU VII S.A R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007080287/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08433. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Euronordic Financial Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 128.747.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 22 juin 2007 que:

- M. Federico Rezzonico, comptable diplômé fédéral, né le 13 mars 1968 à Sorengo (TI), Suisse, avec adresse professionnelle au Via Greina, 3, CH-6901 Lugano, a été nommé aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Leonardo Bernasconi, Président, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007080366/521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00824. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.



San Pieri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 116.234.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'administrateur LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES Sàrl, est désormais domicilié au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007080396/6312/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07584. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Asia Real Estate Income Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 102.714.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007080397/4191/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG02010. - Reçu 64 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Santorini Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.016.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

Pour SANTORINI INVESTMENT HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007080398/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06002. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Technolia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg. R.C.S. Luxembourg B 115.551.

L'an deux mille sept, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société TECHNOLIA INTERNATIONAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 29 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1196 du 20 juin 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2383 du 21 décembre 2006.



L'assemblée est ouverte sous la présidence de Karl Louarn, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

qui nomme comme secrétaire Béatrice Pauls, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

L'assemblée élit comme scrutateur Pascoal Da Silva, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Instauration d'un capital autorisé de Sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR) avec émission d'actions nouvelles, sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, sur le vu d'un rapport de conseil à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
 - 2. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
- 3. Transférer le siège social du 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen au 67, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange et modification afférente de l'article 2 des statuts.
 - 4. Divers.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour communiqué au préalable.
- IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour:

Première résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé d'un montant de sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR) avec émission d'actions nouvelles, sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent cinquante mille quarante-sept euros et cinquante centimes (350.047,50 EUR) représenté par deux cent quatre-vingt mille trente-huit (280.038) actions d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune.

Toutes les actions sont nominatives.

Le capital autorisé est fixé à sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication du présent acte daté du 21 mai 2007, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.



La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen au 67, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, de sorte que la première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social de la société est établi à Fentange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 900,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Louarn, B. Pauls, P. Da Silva, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007. Relation: LAC/2007/10268. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007081650/242/88.

(070090205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Rose Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.241.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

Pour ROSE INVESTMENT HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007080399/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05998. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Barley Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.014.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

Pour BARLEY INVESTMENT HOLDING SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007080400/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05995. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.



Argonauts Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 101.991.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRIPLE A CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007080402/2298/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01993. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Lexa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 112.968.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Pour LEXA

B. Nasr

Gérant B

Référence de publication: 2007080554/6909/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06281. - Reçu 105 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Sotrimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 34.729.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRIPLE A CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007080403/2298/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01991. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Aubay, Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 52.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



MAZARS

Signature

Référence de publication: 2007080404/1682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01272. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Gesfim International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt. R.C.S. Luxembourg B 42.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2007080405/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01441. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

CAL Conseil, Crédit Agricole Luxembourg Conseil, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 81.933.

L'an deux mille sept, le quinze juin.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CREDIT AGRICOLE LU-XEMBOURG CONSEIL en abrégé: CAL CONSEIL, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 81.933,

constituée sous la dénomination de CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL, aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 mai 2001, publié au Mémorial C, numéro 1068 du 27 novembre 2001

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1 ^{er} juillet 2005, publié au Mémorial C, numéro 735 du 25 juillet 2005.

La séance est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privé, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia Rouckert, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Que toutes les actions étant nominatives, les convocations avec l'ordre du jour ont été faites par lettres remises par porteur aux actionnaires en date du 06 juin 2007.

Il est annexé au présent procès-verbal le justificatif de l'accomplissement de cette formalité.

Il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les douze mille cinq cents (12.500) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de douze millions cinq cent mille euros (€ 12.500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Modification de l'article 16 des statuts de la société pour y ajouter la possibilité de distribuer des acomptes sur dividendes. L'article 16 modifié prenant la teneur suivante:

«L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide, sur proposition du conseil d'administration, de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le paiement des dividendes se fait aux époques et endroits désignés par le conseil d'administration.



Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables, y inclus les primes d'émission, seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.»

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article seize (16) des statuts de la société pour y ajouter la possibilité de distribuer des acomptes sur dividendes. Suite à cette décision, l'article seize (16) est modifié et prend la teneur suivante:

Art. 16. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide, sur proposition du conseil d'administration, de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le paiement des dividendes se fait aux époques et endroits désignés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables, y inclus les primes d'émission, seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Alfonso-Da Chao Conde, S. Henryon, C. Rouckert, F. Kesseler.

Enregistré à Esch/Al., le 19 juin 2007, Relation: EAC/2007/6765. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 juin 2007.

F. Kesseler.

Référence de publication: 2007081653/219/62.

(070089995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Touch of Grace, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2007080406/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01381. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

WM Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 272,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 129.441.

STATLITES

In the year two thousand seven, on the twenty-ninth day of May

Before Us, Maître Delvaux, notary, residing in Luxembourg-City, to whom will remain the present deed.

There appeared:

1. CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at the office of Walkers, Walker House, Mary Street, PO Box 908 GT, Grand Cayman, Cayman Islands, acting by its general partner CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED, a Jersey limited company having its



registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 87453;

2. CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II PARALLEL FUND - A, L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at the office of Walkers, Walker House, Mary Street, PO Box 908 GT, Grand Cayman, Cayman Islands, acting by its general partner CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED, a Jersey limited company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 87453;

Hereby represented by Mr Daniel Boone, lawyer, Luxembourg,

by virtue of two proxies dated 24th of May, 2007.

The said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7.6, 9 and 12.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Definitions. In addition to the other terms defined in other clauses of these Articles, the following words and terms shall have the following meanings if and when written with capital letters:

«Available Profit» means for the purpose of calculating the Repurchase Price, the Distributable Profit which shall be determined on the basis of the Interim Financial Statements drawn up by the Board of Directors on the date immediately preceding the Repurchase Date;

«Board of Directors» has the meaning as set forth in Article 8.1.1 of these Articles;

«Class A Shares» means the shares of class A having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and «Class A Share» means any of them;

«Class B Shares» means the shares of class B having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and «Class B Share» means any of them;

«Class C Shares» means the shares of class C having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and «Class C Share» means any of them;

«Class D Shares» means the shares of class D having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and «Class D Share» means any of them;

«Class E Shares» means the shares of class E having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and «Class E Share» means any of them;

«Distributable Profits» means the Company's profit available for distribution in accordance with the provisions of the Law and including the Share Premium Reserve, after allocation of profits to any reserve that may be required by the Law and/or these Articles (if any);

«General Shareholders' Meeting» means any general meeting of the Shareholders of the Company;

«Interim Financial Statements» means the interim balance sheet and the interim profit and loss account of the Company; «Last Class of Shares» means the last class of Shares based on alphabetical order which is still in issue at a given moment; «Nominal Value» means zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) per Share;

«Preferential Dividend» is the Class A, the Class B, the Class C and the Class D preferential dividend, as set forth in Article 13.2.1.;

«Repurchase Date» has the meaning as set forth in Article 7.4.2 of these Articles;

«Repurchase Price» means the Statutory Distributable Profits;

«Share Premium Reserve» has the meaning as set forth in Article 7.1.3 of these Articles;

«Shares» means the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares and the Class E Shares and «Share» means any of them;

«Shareholders» means the holders of Shares of any class and «Shareholder» means any of them; and

«Statutory Distributable Profits» means the Distributable Profits after deduction of the Preferential Dividend.

Art. 3. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.



The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

- Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 5. Denomination. The Company will have the denomination WM INVESTMENTS Sàrl.
- Art. 6. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 7. Share capital - Shares.

7.1 - Subscribed and authorised share capital

The Company's corporate capital is fixed at Two Hundred Seventy Two Thousand United States Dollars (USD 272,000.-) divided into Twenty-Seven Million Two Hundred Thousand Shares (27,200,000) Shares as follows:

Class of shares	Number of
	shares
Class A Shares	5,440,000
Class B Shares	5,440,000
Class C Shares	5,440,000
Class D Shares	5,440,000
Class E Shares	5,440,000
Total:	27,200,000

All with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) per Share are fully subscribed and entirely paid up.

7.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 9 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

7.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

- 7.4 Repurchase of Shares
- 7.4.1 The Company may repurchase its Shares under due observance of the provisions of the Law and the Articles.
- 7.4.2 Furthermore, the Board of Directors shall be entitled, subject to the prior approval of the single Shareholder or unanimous approval of all the Shareholders, to repurchase the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares specifying the number of relevant Last Class of Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place (the «Repurchase Date»).
- 7.4.3 Each Last Class of Share repurchased in accordance with this Article 7.4 shall entitle its holder to a pro rata portion of the Repurchase Price.
- 7.4.4 The repurchase of the Last Class of Shares may not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves that may not be distributed under the law and the Articles. Therefore, the repurchase can only be made by using sums met out of profit, or a fresh issue of shares or from sums created to available reserves such as the Share Premium Reserve.
- 7.4.5 Immediately after the payment of the Repurchase Price, the sole Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors shall take all appropriate measures, including but not limited to convening a General Shareholders' Meeting in view of decreasing the share capital by cancelling the repurchased Last Class of Shares.

7.5 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7.6 - Transfer of shares



In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

7.7 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 8. Management.

- 8.1 Appointment and removal
- 8.1.1. The Company is managed by a sole director (gérant) (the «Director»") or more directors (gérants) (the «Directors»). If several Directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The Director(s) (gérant(s)) need not to be Shareholder(s).
 - 8.1.2. The Director(s) is/are appointed by the General Meeting of Shareholders.
- 8.1.3. A Director may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.
- 8.1.4. In the event a Director is removed or replaced or in the event a Director resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the General Shareholders' Meeting.
- 8.1.5. The members of the Board of Directors shall not be compensated for their services as Directors, unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders. The Company shall reimburse the Directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

8.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director, or in case of plurality of directors, of the board of directors.

8.3 - Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the sole signature of any member of the board of directors.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors, may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

8.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors will choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

The board of directors can discuss or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

In case of plurality of directors, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

8.5 - Liability of directors



The director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 9. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

- **Art. 10. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 31st May, at 3.00 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.
- **Art. 11. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st January and ends on the 31st December with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st December 2007.

12.2 - Annual accounts

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - Legal Reserve

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

13.2 - Dividends

To the extent that the holders of Shares declare a dividend in any financial year:

- 13.2.1 At the end of each financial year, the distributable profit shall be allocated to the Last Classes of Shares in the following order:
- to the holders of (i) the Class A Shares up to an annual distribution representing zero point five per cent (0.5%) of the Nominal Value of the Class A Shares (the «Class A Preferential Dividend»), (ii) the Class B Shares up to an annual distribution representing zero point seventy five per cent (0.75%) of the Nominal Value of the Class B Shares (the «Class B Preferential Dividend»), (iii) the Class C Shares up to an annual distribution representing one per cent (1%) of the Nominal Value of the Class C Shares (the «Class C Preferential Dividend»), and, (iv) the Class D Shares up to an annual distribution representing one point twenty-five per cent (1.25%) of the Nominal Value of the Class D Shares (the «Class D Preferential Dividend»), payable by fully closed accounting year, for the first accounting year pro rata temporaris and for the last time for the accounting year before the putting into liquidation of the Company;

Then,

- the Statutory Distributable Profit shall be allocated:
- (i) provided that all the Shareholders hold at least One (1) Share in the Last Class of Shares, to the Holders of the Last Class of Shares;
- (ii) in the event that not all the Shareholders hold at least One (i) in the Last Class of Shares upon a declaration of a dividend, to the holders of all the Shares without regard to the class they belong.



If the Last Class of Shares is entirely repurchased (e.g. Class E Shares), the Statutory Distributable Profit shall be allocated to the following Last Class of Shares in the alphabetical order (e.g. Class D shares).

- 13.2.2 Interim dividends or any other distribution decided by the Board of Directors or the Shareholders shall be made in compliance with any applicable legal provision and allocated between the Shareholders in accordance with Article 13.
- **Art. 14. Dissolution Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

- **Art. 15. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.
- **Art. 16. Modification of articles.** These Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of Number of Number of Number of				Subscribed	% of	
	A shares	B shares	C shares	D shares	E shares	amount	share
						USD	capital
CVC CAPITAL PARTNERS							
ASIA PACIFIC II LP	4,559,835	4,559,835	4,559,835	4,559,835	4,559,835	227,991.75	83.8205
CVC CAPITAL PARTNERS							
ASIA PACIFIC II PARALLEL							
FUND - A LP	880,165	880,165	880,165	880,165	880,165	44,008.25	16.1795
Total:	5,440,000	5,440,000	5,440,000	5,440,000	5,440,000	272,000.00	100

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of Two Hundred Seventy-Two Thousand United States Dollars (USD 272,000.-) is now available to the Company evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

For the purposes of the registration, the contribution is valuated at EUR 202,320.74.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 5,000.-.

Resolutions of the shareholders

- 1. The Company will be administered by the following director(s):
- a) Emanuela Brero, private employee, born on May 25, 1970, in Bra (Cuneo), Italy, residing at 5 place du Théatre, L-2613 Luxembourg;
- b) Stef Oostvogels, attorney at law, residing at 20, avenue de Monterey, L-2016 Luxembourg, born in Brussels (B) on April 21, 1962;
- c) Delphine Tempé, attorney at law, residing at 20, avenue de Monterey, L-2016 Luxembourg, born in Strasbourg (F) on February 15, 1971; and
- d) Marc Rachman, chartered accountant, born on 4 April 1958 in Glasgow (United Kingdom), having his professional address at 5th Floor, 111 Strand, London WC2R 0AG, England.
 - 2. The registered office of the Company shall be established at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf (29) mai,



Par-devant Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

- 1. CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II L.P., un limited partnership soumis aux lois des lles Cayman, ayant son siège social à Walkers, Walker House, Mary Street, PO Box 908 GT, Grand Cayman, Cayman Islands, agissant par son general partner CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED, une limited company ayant son siège social 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 87453:
- 2. CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II PARALLEL FUND A, L.P., un limited partnership soumis aux lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walkers, Walker House, Mary Street, PO Box 908 GT, Grand Cayman, Cayman Islands, agissant par son général partner CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED, une limited company ayant son siège social 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 87453;

Ici représenté par M. Daniel Boone, avocat, Luxembourg,

en vertu de deux procurations données le 24 mai 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 ^{er} . Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7.6, 9 et 12.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2. Définitions.** En plus des autres termes définis dans ces Statuts, les mots et les termes suivants auront les significations suivantes quand ils seront écrits en majuscules:

«Bénéfices Disponibles» signifie, pour le calcul du Prix de Rachat, les Bénéfices Distribuables qui seront déterminés à partir des Etats Financiers Intérimaires établis par le Conseil de Gérance à la date qui précède immédiatement la Date de Rachat.

«Conseil de Gérance» a la signification prévue à l'article 8.1.1 des ces Statuts;

«Parts Sociales de Classe A» signifie les parts sociales de classe A ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et «Part Sociale de Classe A» signifie une d'entre elles;

«Parts Sociales de Classe B» signifie les parts sociales de classe B ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et «Part Sociale de Classe B» signifie une d'entre elles;

«Parts Sociales de Classe C» signifie les parts sociales de classe C ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et «Part Sociale de Classe C» signifie une d'entre elles;

«Parts Sociales de Classe D» signifie les parts sociales de classe D ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et «Part Sociale de Classe D» signifie une d'entre elles;

«Parts Sociales de Classe E» signifie les parts sociales de classe E ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et «Part Sociale de Classe E» signifie une d'entre elles;

«Bénéfices Distribuables» signifie les bénéfices de la Société disponibles pour distribution en conformité avec les dispositions de la Loi et des Statuts, y compris la Réserve de Prime d'Emission de Parts Sociales, après allocation des bénéfices à toute autre réserve requise par la Loi et/ou ces Statuts (le cas échéant):

«Assemblée Générale des Actionnaires» signifie toute assemblée des Associés de la Société;

«Etats Financiers Intérimaires» signifie le bilan intérimaire et le rapport de profits et de pertes intérimaire de la Société;

«Dernière Classe de Parts Sociales» signifie la dernière classe de Parts Sociales basée sur l'ordre alphabétique et qui sont encore en circulation à un moment donné.

«Valeur Nominale» signifie Zéro Virgule Zéro Un United States Dollars (USD 0,01) par Part Sociale;

«Dividende Préférentiel» représente le dividende préférentiel de Classe A, de Classe B, de Classe C et de Classe D prévus dans l'article 13.2.1 de ces Statuts;

«Date de Rachat» signifie les Bénéfices Distribuables Statutaires;

«Prix de Rachat» signifie le montant des Bénéfices Disponibles de la Société plus la Valeur Nominale de toutes les parts sociales de la Dernière Catégorie de Parts Sociales à être rachetées;

«Parts Sociales» signifie les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, et les Parts Sociales de Classe E et «Part Sociale» signifie l'une d'entre elles;

«Associés» signifie les détenteurs de Parts Sociales de toute classe et «Associé» signifie l'un d'entre eux;

«Bénéfices Distribuables Statutaires» signifie les Bénéfices Distribuables après déduction du Dividende Préférentiel.



Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun.

- Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 5. Dénomination. La Société aura la dénomination: WM INVESTMENTS Sàrl.
- Art. 6. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 7. Capital social - Parts sociales.

7.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à deux cent soixante-douze mille United States Dollars (USD 272,000,-) représenté par vingt sept millions deux cent mille (27,200,000) parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un United States Dollars (USD 0,01) chacune, divisé en:

Class of shares	Number of
	shares
Class A Shares	5,440,000
Class B Shares	5,440,000
Class C Shares	5,440,000
Class D Shares	5,440,000
Class E Shares	5,440,000
Total:	27,200,000

toutes ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un United States Dollars (USD 0,01), entièrement souscrites et libérées.

7.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

7.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

- 7.4 Rachat d'Actions
- 7.4.1 La Société pourra racheter ses actions sous condition d'observer les dispositions de la Loi et des Statuts.
- 7.4.2 En outre, le Conseil de Gérance aura droit, sous réserve de l'approbation préalable du seul et unique Associé ou de l'approbation unanime de tous les Associés, de racheter entièrement la Dernière Catégorie de Parts Sociales à tout moment par mise en demeure des titulaires de la Dernière Catégorie de Parts Sociales en précisant le nombre d'actions de Dernière Catégorie à racheter et la date à laquelle le rachat aura lieu (la «Date de Rachat»).
- 7.4.3 Chaque action de Dernière Catégorie de Parts Sociales rachetée selon les dispositions de cet article 7.4 donnera à son titulaire le droit à une part pro rata du Prix de Rachat.
- 7.4.4 Le rachat de la Dernière Catégorie de Parts Sociales ne pourra avoir pour effet de réduire l'actif net de la Société en dessous de la valeur du capital social souscrit et des réserves qui ne peuvent être distribuées selon la Loi et les Statuts. Ainsi, le rachat ne pourra être effectué qu'en utilisant des montants provenant des bénéfices, ou d'une nouvelle émission d'actions, ou des montants crées aux réserves disponibles telles que la Réserve de Prime d'Emission de Parts Sociales.



7.4.5 Immédiatement après le paiement du Prix de Rachat, le Gérant unique, ou en cas de plusieurs Gérants, le Conseil de Gérance prendra les mesures nécessaires, y compris, mais non exclusivement, la convocation d'une Assemblée Générale des Actionnaires en vue de réduire le capital social par l'annulation de la Dernière Catégorie de Parts Sociales rachetée.

7.5 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7.6 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

7.7 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 8. Management.

- 8.1 Nomination et révocation
- 8.1.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).
 - 8.1.2. Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.
- 8.1.3. Un gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.
- 8.1.4 En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un gérant, l'assemblée générale des associés, pourvoiront à son remplacement.
- 8.1.5. Les gérants ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que gérants, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser aux gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

8.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

8.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

8.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.



Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

8.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 31 du mois de mai, à 14.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

12.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

13.1 - Réserve Légale

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

13.2 - Dividendes

Dans la mesure où les détenteurs de Parts Sociales déclarent un dividende pendant l'exercice social:

13.2.1 A la fin de chaque exercice social, les Bénéfices Distribuables seront alloués à la Dernière Classe de Parts Sociales dans l'ordre suivant:

- aux détenteurs (i) des Parts Sociales de Classe A jusqu'à une distribution annuelle qui représente 0.5% de la Valeur Nominale des Parts Sociales Classe A (le «Dividende Préférentiel de Classe A»), (ii) des Parts Sociales de Classe B jusqu'à une distribution annuelle qui représente 0.75% de la Valeur Nominale des Parts Sociales Classe B (le «Dividende Préférentiel de Classe B»), (iii) des Parts Sociales de Classe C jusqu'à une distribution annuelle qui représente 1% de la Valeur Nominale des Parts Sociales Classe C (le «Dividende Préférentiel de Classe C») and (iv) des Parts Sociales de Classe E jusqu'à une distribution annuelle qui représente 1.25% de la Valeur Nominale des Parts Sociales Classe D (le «Dividende



Préférentiel de Classe D»), payable avant la fin de la clôture de l'année comptable, pour la première année comptable pro rata temporaris et pour la dernière fois pour l'année comptable avant la liquidation de la Société.

Puis.

- les Bénéfices Distribuables Statutaires seront alloués:
- (i) pourvu que tous les Associés détiennent au moins Une (1) Part Sociale dans la Dernière Classe de Parts Sociales, aux détenteurs de la Dernière Classe de Parts Sociales;
- (ii) au cas où tous les Associés ne détiennent pas au moins Une (1) Part Sociale dans la Dernière Classe de Parts Sociales sur déclaration d'un dividende, aux détenteurs de toutes les Actions sans considération de la classe à laquelle ils appartiennent.
- Si la Dernière Classe de Parts Sociales est entièrement rachetable (les Parts Sociales de Classe E), les Bénéfices Distribuables Statutaires devraient être alloués à la Dernière Classe de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique (les Parts Sociales de Class D).
- 13.2.2 Les dividendes intérimaires ou toute autre distribution décidée par le Conseil de Gérance ou par les Associés sera effectuée conformément aux provisions légales applicables et alloués entre les Associés selon l'article 13.
- **Art. 14. Dissolution Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Art. 16. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Souscription

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

′ I							
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Montant	%
	des Parts	souscrit					
	sociales	sociales	sociales	sociales	sociales	EUR	
	de classe						
	Α	В	С	D	Ε		
CVC CAPITAL PARTNERS							
ASIA PACIFIC II LP	4.559.835	4.559.835	4.559.835	4.559.835	4.559.835	227.991,75	83.8205
CVC CAPITAL PARTNERS							
ASIA PACIFIC II PARALLEL							
FUND - A LP	880.165	880.165	880.165	880.165	880.165	44.008,25	16.1795
Total:	5.440.000	5.440.000	5.440.000	5.440.000	5.440.000	272.000,00	100

Toutes les parts sociales ont été libérées jusqu'à concurrence de cent pourcent (100%) par des versements en numéraire de sorte que le montant de deux cent soixante-douze mille, (USD 272,000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'apport est évalué à EUR 202.320,74.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 5.000,-.

Résolution des associé(s)

- 1. La Société est administrée par le(s) gérant(s) suivant(s):
- a) Emanuela Brero, employée privée, née le 25 mai 1970, à Bra (Cuneo), Italie, ayant son adresse professionnelle à 5, place du Théatre, L-2613 Luxembourg;
- b) Stef Oostvogels, avocat, né à Bruxelles (B) le 21 avril 1962, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg;
- c) Delphine Tempé, avocat, né à Strasbourg (F) le 15 février 1971, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg; et
- d) Marc Rachman, expert comptable, né le 4 avril 1958 à Glasgow (United Kingdom), résidant à 5th Floor, 111 Strand, London WC2R 0AG, England.
 - 2. Le siège social de la Société est établi à 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.



Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le(s) comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au(x) comparant(es), celui-ci/celles-ci a/ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Boone, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, LAC/2007/11529. — Reçu 2.013,47 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007082790/208/580.

(070090953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Métis, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 104.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007080407/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01444. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

CarLease Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 31.066.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007080408/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01940. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Marsh Management Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 26.129.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007080409/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01941. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.



Efex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 19, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 42.464.

L'an deux mille sept, le huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EFEX S.A., avec siège social à 19, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 42.464 et constituée suivant acte notarié, en date du 23 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 134 du 29 mars 1993. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 18 février 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 738 du 25 juillet 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Grison, administrateur de sociétés, demeurant à 10, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Corinne Busciglio, employée privée, demeurant professionnellement à 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne-Marie Van Aerde, administrateur de sociétés, demeurant à 22A, rue René Lyr, B-1180 Bruxelles.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de cent quatre-vingt-quatorze mille euros (194.000,-EUR) pour porter le capital social de trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,-EUR) à deux cent vingt-cinq mille deux cent cinquante euros (225.250,-EUR) par l'émission de sept mille sept cent soixante (7.760) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune.
 - 2. Renonciation des actionnaires actuels à leur droit préférentiel de souscription.
 - 3. Souscription et libération des sept mille sept cent soixante (7.760) actions nouvelles par apport en nature.
 - 4. Modification subséquente de l'article 3 des statuts afin de refléter les décisions prises.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cent quatre-vingt-quatorze mille euros (194.000,- EUR) pour porter le capital social de trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR) à deux cent vingt-cinq mille deux cent cinquante euros (225.250,- EUR) par l'émission de sept mille sept cent soixante (7.760) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droit et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes l'actionnaire unique:

Monsieur Jean-Marc Grison, administrateur de sociétés, demeurant à 10, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

qui déclare souscrire les sept mille sept cent soixante (7.760) actions nouvelles et les libérer intégralement par apport en nature de trente et une (31) actions de la société anonyme R.S.L., ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 10, côte d'Eich, représentant 50% du capital total de cette société, évaluées à 194.000,- EUR.

En conformité avec l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, les trente et une (31) actions de la société anonyme R.S.L., préqualifiée, apportées ont fait l'objet d'un rapport établi en date du 10 mai 2007 par la société à responsabilité limitée LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., réviseur d'entreprises, dont le siège social est établi à Luxembourg, dont la conclusion est la suivante:



«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être formalisés avec elles.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, qui sera lu comme suit:

« Art. 5.1 er alinéa. Le capital social est fixé à deux cent vingt-cinq mille deux cent cinquante euros (225.250,- EUR) représenté par neuf mille dix (9.010) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 3.900,- (trois mille neuf cents euros).

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-M. Grison, C. Busciglio, A.-M. Van Aerde, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007. Relation: LAC/2007/12882. — Reçu 1.940 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007081644/242/80.

(070090179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

GEFS International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 84.573.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007081030/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03108. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

GE Capital Luxembourg Financing IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 74.140.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007081031/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03109. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck